L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 16 JANVIER 1880.

MESSAGE

—DU—

GOUVERNEUR WILTZ.

Nous ne pouvons donner en entier la traduction du message du gouverneur qui ne nous est parvenu que hier soir à huit heures. Nous allons seulement l'analyser en en donnant quelques extraits.

Le gouverneur débute par rappeler le passage par la législature de 1879 de la loi convoquant la Convention, l'élection des délégués et les travaux de l'assemblée constituante. Ayant été appelé à présider la Convention, il rend hommage au patriotisme et au zèle de ses membres. Leur œuvre adoptée à l'unanimité a été ratifiée par le peuple et est devenue la loi organique de la Louisiane.

Par le même vote, le peuple a élu les sénateurs et les représentants. La Constitution qui ferme la porte sur le passé et ouvre une nouvelle ère, ne peut produire ses bienfaits que si elle est complétée par des lois conformes à ses prescriptions et à son esprit. Le gouverneur recommande à l'assemblée de se mettre promptement au travail, et il sollicite le bon vouloir et l'appui moral du peuple pour toutes les branches du gouvernement, qui devra tenir compte des limites imposées à la législature pour les dépenses à faire. Il compte aussi sur l'appui de la presse, qui peut être un puissant auxiliaire par ses critiques amicales aussi bien que par son approbation.

La législature doit se rappeler qu'elle doit adopter ses mesures en vue du long intervalle qui s'écoulera entre son ajournement et sa seconde session en mai 1882. Cela exige une attention particulière, afin d'éviter les dépenses d'une session extraordinaire. L'article 55 de la Constitution interdit toute allocation de fonds dans les cinq derniers jours de la session. L'attention est appelée sur les articles 37 et 38, relatifs au temps qu'exigeront les discussions et les amendements; un bill pour être adopté finalement doit être envoyé au Sénat quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ajournement.

ORGANISATION DES COURS.

Une prompte organisation de la justice étant nécessaire, le message recommande de procéder de bonne heure à l'élection des juges de circuit. "Dans vos choix, vous devez consulter d'abord la préférence exprimée par les Sénateurs et Représentants de chaque circuit, qui sont présumés représenter le choix de leurs constituants, mais vous devez insister pour que les candidats soient dignes des fonctions." Si les juges de la Cour d'appel d'Orléans sont élus immédiatement, ils auront le temps de se préparer en vue des transferts de causes que la Cour Supérieure aura à renvoyer devant eux.

Le message cite les art. 130 et 131 sur les Cours de district d'Orléans et dit que la législature devra, avant la fin de la session, examiner s'il y a lieu d'augmenter le nombre des juges. L'assemblée doit fixer les salaires des trois juges de ville et déterminer leur juridiction; elle devra aussi décider s'il convient d'augmenter le nombre de ces Cours. Le message appelle l'attention sur les art. 137, 138, 140, 141, 143 et 144, relatifs aux greffiers, shérifs, constables, conservateur des hypothèques et annotateur des aliénations.

LES FRAIS ET LES ÉMOLUMENTS.

L'article 145 fait à la Législature le devoir de fixer les émoluments—fees—des greffiers des différentes cours; du shérif des cours civiles, du shérif des cours criminelles, des constables, de l'annotateur des hypothèques et de l'annotateur des aliénations à la Nouvelle-Orléans. Il convient que les intérêts du public et de ceux qui ont des procès soient sauvegardés; que le poids des frais n'écrase pas le peuple.

LE CAPITOLE A BATON-ROUGE.

Les citoyens ont voulu que Baton-Rouge redevint la capitale de l'Etat. L'article 150 veut que la Législature vote l'allocation qu'exigeront les réparations de l'ancien capitole et le transfert des archives. La condition imposée à Baton-Rouge est le versement de $35,000 dans la caisse. Il faudrait, si cela est possible, que les travaux fussent assez avancés pour que la Législature soit à même de siéger à la nouvelle capitale en mai 1882. La Législature devra vendre ou louer à bail, ou échanger le capitole actuel.

LA PUBLICATION DES LOIS ET DES ANNONCES JUDICIAIRES EN FRANÇAIS.

L'article 154 déclare que la Législature pourra décider si les lois seront publiées en français et pourra prescrire le mode de publication.

Le même article permet à la Législature d'ordonner la publication des annonces judiciaires en français, dans certaines paroisses et villes à désigner.

Il y a des parties de l'Etat où le français est si généralement parlé et écrit, que la publication des lois et des annonces judiciaires en anglais seulement est toujours un grand inconvénient.

DESSAISISSEMENT DE JURIDICTION ET VACANCES A REMPLIR.

Il convient que les lois qui y auront trait soient tellement claires qu'aucun doute ne puisse exister quant à l'intention de la Législature.

LA MILICE.

Les citoyens doivent toujours se tenir prêts à répondre à l'appel légal du gouvernement de l'Etat ou du gouvernement fédéral; connaître et remplir les devoirs de soldat. Les jeunes gens de la Louisiane ont montré et montrent sous ce rapport beaucoup de zèle et une ardeur qui leur fait honneur. Ils méritent les éloges de tous les patriotes et l'encouragement de l'Etat.

ARBITRAGE.

L'article 165 fait à la Législature le devoir d'établir l'arbitrage.

Toute loi qui diminuerait les frais qu'entraînent les procès et hâterait les règlements ajouterait à la bonté de notre système de jurisprudence.

L'EXERCICE DE LA MEDECINE ET LA QUARANTAINE.

L'article 178 veut que la Législature protège les citoyens contre des praticiens inhabiles, protège les médecins à qui des secrets ont été confiés, et crée un bureau de santé d'Etat.

Un bureau de santé, capable et responsable, serait certainement fort utile; on semble croire qu'il est une nécessité publique.

Au nom des intérêts commerciaux de la ville et de tout l'Etat, le gouverneur appelle l'attention spéciale de la législature sur les lois relatives à la quarantaine.

"On concède, dit-il, qu'un système de quarantaine est nécessaire mais ce système doit être adapté à la vie de chaque jour, au commerce et aux intérêts humains. Son objet doit être d'écarter de l'Etat les maladies venant du dehors sans suspendre les communications avec le monde extérieur. Il n'y a pas de raison pour que la Nouvelle-Orléans soit entourée d'une barrière infranchissable. L'humanité et la nécessité demandent une quarantaine. Il faut tenir hors de nos ports les navires infectés et les passagers malades. Il ne faut épargner ni peine ni dépense pour appliquer un système préventif bien arrangé....mais il faut le faire sans mettre l'embargo sur le commerce ni supprimer les communications.

NOUVEAU BASSIN, CANAL, &C.

Le message rappelle les prescriptions de l'article 180 qui place le nouveau bassin, le canal et le chemin coquillé sous le contrôle de l'Assemblée, et signale l'importance d'alléger le plus possible les charges qui pèsent sur le commerce du Lac Pontchartrain. Il contient diverses recommandations sur ce sujet.

SUFFRAGE.

Le message fait allusion aux articles 185 et 186 relatifs à l'exercice du droit de suffrage, qui doit être garanti dans toute sa pureté.

ELECTIONS FEDERALES.

L'article 191 exige qu'une loi fixe la date des élections pour les représentants au Congrès et qu'une loi prescrive la manière de choisir les électeurs présidentiels. Le message conseille de maintenir le mode d'élection par le vote direct du peuple.

L'article 194 prescrit une loi sur le jugement des élections contestées.

BUREAU D'AGRICULTURE.

L'assemblée fera bien d'organiser de suite le Bureau d'agriculture prescrit par l'article 197. Le message s'étend sur les avantages de ce Bureau, sur sa composition et l'emploi de l'allocation portée de $10,000.

Le message s'étend sur la nécessité pour le bureau d'attirer les immigrants. C'est à nous de faire en sorte que les émigrants trouvent en Louisiane ce qui les attire dans d'autres Etats, la vie à bon marché, le travail en demande, la force motrice et la matière première illimitées et des taxes légères.

ÉVALUATION DES BIENS.

Le message recommande avec insistance à l'Assemblée d'établir, conformément à l'art. 203, un système d'égalité et d'uniformité dans les assessments basé sur la valeur relative des propriétés dans les différentes parties de l'Etat. Il recommande, à cet effet, la création d'un Bureau d'Etat, composé de l'auditeur, du trésorier, du secrétaire d'Etat et de l'avocat-général et d'autres membres.

IMPOT DES PATENTES.

Il est nécessaire de voter sans délai une loi fixant l'impôt des patentes, conformément aux articles 206 et 217, d'autant plus que les impôts locaux des patentes doivent être limités au montant assessé par l'Etat. Quand la prospérité sera rétablie, on pourra se passer de cet impôt, qu'il est difficile de rendre égal, uniforme et juste.

COTE PERSONNELLE.

Le gouverneur recommande le chiffre de $1,50 pour le montant de la cote personnelle [poll tax], prescrite par l'art. 208. L'article 210 exige une loi relative aux contribuables délinquants; il faut qu'elle soit courte et explicite.

LEVÉES.

Les articles 213 et 214 relatifs aux levées imposent des devoirs à la Législature pour le maintien d'un système de levées, tant que le gouvernement fédéral n'aura pas pris charge de l'entretien des levées. Le rapport des ingénieurs d'Etat fournira tous les renseignements sur ce sujet.

HOMESTEADS.

L'assemblée devra passer les lois prescrites par les articles 219 et 220 sur les homesteads. C'est un moyen d'engager les ouvriers ou gens ayant peu de moyens à devenir propriétaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'assemblée doit, en vertu de l'art. 224, pourvoir à l'entretien des écoles publiques. Elle devra fixer la taxe en se tenant dans les limites de l'art. 209; cette taxe sera nécessairement faible, car il ne restera disponible qu'une très petite portion de la taxe de 6 mills. Il faut donc que les fonds soient bien employés jusqu'à ce que le retour de la prospérité permette d'augmenter le budget. Le message énumère les devoirs imposés à l'assemblée par les articles 230, 231 et 233, relatifs à l'université d'Etat et collège agricole, à l'établissement d'une université pour les gens de couleur, à la destruction de certains Bons, etc., et il suggère que l'on fasse lire et étudier dans les écoles la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane.

LA TAXE DES CHEMINS DE FER.

L'article 242 autorise les villes et les paroisses, en vertu d'une loi que devra voter à ce sujet la Législature, à prélever une taxe spéciale de 5 mills par an, pendant l'espace de dix années, pour aider aux améliorations publiques et à la création de chemins de fer. Il y a là de la part des Chambres une réglementation à établir. Les voies ferrées contribuent puissamment à la prospérité d'un Etat, et l'argent qu'on y consacre ne saurait être mieux placé. Si nous voulons attirer chez nous l'émigration, stimuler l'industrie et donner un nouvel essor à l'agriculture, nous devons multiplier les voies de communication avec l'intérieur de la Louisiane et les Etats voisins.

FRAUDES DE BANQUES.

L'article 241 déclare que l'acceptation de dépôts ou la création de dettes par les présidents, directeurs, caissiers, etc., de banques publiques ou particulières, quand ils savent que celles-ci sont insolvables ou en faillite, constitue un crime. C'est à la Législature à déterminer la pénalité dont ce crime sera frappé.

CORPORATIONS ET TRAVAIL.

L'article 247 ordonne qu'il soit voté des lois générales pour la création de corporations particulières. Il y a tout lieu d'espérer que de nombreuses fabriques seront, dans un avenir prochain, établies en Louisiane, grâce à l'exemption d'impôt décrétée par l'article 207. Nos manufactures de draps, de chaussures, de sellerie, harnais, chapeaux, et toutes les usines en général destinées à la fabrication, n'auront aucun droit à payer au fisc pendant dix ans. Cet encouragement accordé au travail sera profitable à toutes les classes: nos nouvelles fabriques fourniront une occupation constante à une foule d'ouvriers, et nous produirons ici même ce que nous sommes à cette heure obligés d'importer. Le capital sera protégé en même temps que le travail. Le premier devoir de la Législature est de couvrir l'un et l'autre de son égide: elle doit porter sa sollicitude aux classes laborieuses qui fondent la civilisation en multipliant les sources la richesse publique. Le gouverneur s'étend longuement sur le rôle important de l'ouvrier et du travailleur dans la société moderne. Tout ce qu'il dit sur ce sujet révèle de vives sympathies pour l'homme qui vit du travail de ses mains, qui forge, qui laboure les champs, qui transforme la matière brute, qui met en œuvre les métaux, etc. L'artisan est la cheville ouvrière de la république et comme citoyen il a droit à tous les respects et à la plus large protection.

CRÉANCE DE L'AGENT FISCAL.

La Législature est tenue, à sa première session, de pourvoir au paiement de la créance de l'Agent fiscal de l'Etat, en vertu du contrat conclu entre le Bureau des Liquidateurs et le dit Agent fiscal, le 25 mai 1877, et en vertu de la loi No 28 de 1878. L'Agent fiscal a avancé à l'Etat de l'argent pour le paiement de l'intérêt dû sur les bons d'Etat: on doit le lui rembourser sans délai.

Le troisième article de l'ordonnance spéciale concernant le prêt fait par l'Agent fiscal de l'Etat pour permettre à la Convention de terminer ses travaux, ordonne à l'Assemblée Générale de voter une allocation spéciale pour liquider la dette ainsi contractée, principal et intérêt, avant le 15 mars prochain.

RÉSULTATS D'UN GOUVERNEMENT HONNÊTE.

Il y a trois ans, les citoyens de la Louisiane ont réussi à ressaisir le pouvoir et à chasser les despotes qui les opprimaient. Cinq années de guerre suivies de onze années d'oppression, de dilapidations sans pareilles, de spoliation et d'extorsions, avaient complètement ruiné l'Etat et démoralisé toutes les classes de la population. Libres enfin, nous avons pu établir un gouvernement sorti des entrailles même du peuple, et nos législateurs, nos magistrats, tous nos fonctionnaires ont travaillé activement à relever le pays de ses ruines, à le reconstituer, à réparer les désastres, à réformer de scandaleux abus. La tranquillité et la concorde ont succédé aux conflits qui surgissaient sur tous les points, la race blanche et la race noire ont fraternisé, la confiance s'est rétablie, les écoles se sont rouvertes, l'industrie est sortie de sa léthargie. Que voyons-nous aujourd'hui? La population de couleur, que nos exploiteurs s'évertuaient sans cesse à ameuter contre nous, a cessé de nous considérer comme ses ennemis et marche fraternellement dans la même voie que nous.

Nous donnons ici le sens sinon le langage du gouverneur qui a développé cette partie importante de son message.

"J'ai dit-il (nous citons textuellement), fait allusion spécialement aux travailleurs noirs, à cause du désir d'émigrer qui s'est récemment emparé de l'esprit de cette classe de la population dans certaines parties du Sud. Plusieurs centaines de noirs ont abandonné le pays où ils sont nés pour aller chercher fortune parmi des étrangers, sous un climat rigoureux où ils trouvent difficilement à s'employer et à gagner leur vie. D'autres sont anxieux de les suivre, malgré les épreuves et les maladies qui ont assailli leurs devanciers dans un pays inhospitalier n'offrant aucun des avantages de celui qu'ils ont laissé. Ce mouvement inspiré par le fanatisme ne s'est pas encore étendu sur une grande partie de la Louisiane, et, afin d'en prévenir les malheureuses conséquences, je vous recommande d'encourager et de protéger le travail de la population indigène par tous les moyens que comporte la législation. Tout en n'opposant aucun obstacle à ceux qui désirent quitter leurs demeures pour s'en aller dans un pays étranger où ils espèrent améliorer leur position, il sera humain et sage de la part du gouvernement aussi bien que des citoyens de tout faire pour les retenir ici en se montrant à leur égard et en toute circonstance justes, humains et loyaux.... Cependant que ceux-là qui s'obstineront à vouloir quitter la Louisiane, malgré tous les avertissements dictés par l'humanité, comprennent bien que leurs places dans cet Etat seront immédiatement prises par des émigrants mieux inspirés venant d'autres Etats. Le fait à peu près indéniable que plus de la moitié de l'immense récolte de coton de 1879 a été faite par des travailleurs blancs, prouve jusqu'à l'évidence que le Sud ne manquera jamais de bras, même dans le cas où, cédant à la contagion ou à la folie, toute la race de couleur se transporterait dans le Nord."

LA DETTE D'ETAT.

Le gouverneur rappelle les travaux de la Convention au sujet de la dette de l'Etat et l'ordonnance qui en a été le résultat. Cette ordonnance, soumise au peuple en même temps que la Constitution a été ratifiée à une forte majorité. Elle fait donc partie de la nouvelle Constitution et a dû être mise en vigueur le jour même de la promulgation du vote populaire. L'intérêt sur les bons consolidés de l'Etat sera de 2 pour cent pendant 5 ans, de 3 pour cent pendant 15 ans, et ensuite de 4 pour cent. Pour payer cet intérêt, il ne sera prélevé qu'une taxe de trois mills au plus à la piastre. Au taux actuel des bons consolidés de la Louisiane [moins de 50 cts à la piastre] on pourra avec $8000 obtenir pour $16,000 de consolidés, lesquels convertis en nouveaux bons, au taux de 75 cts à la piastre, ainsi que le permet l'ordonnance, formeront un capital de $12,000 donnant $480 d'intérêt par an, c'est-à-dire 6 pour cent pleinement, sur l'argent placé.

Il est donc à présumer que la plupart des porteurs de consolidés les convertiront pour obtenir les 4 pour cent accordés aux bons réduits à 75 cents. Le gouverneur engage à ce sujet la législature à prélever les 3 mills de taxe chaque année, dans l'impossibilité où l'on se trouve de savoir positivement quelle partie de la dette sera remboursée avant le 1er janvier 1883.

Après quelques réflexions sur l'esprit qui a guidé la Convention dans sa solution de l'épineuse question de la dette, le gouverneur rappelle que l'ordonnance ne pourvoit pas à la liquidation finale de la dite dette. Il espère que les titres en resteront dans les mains des citoyens de l'Etat et deviendront ainsi un placement sûr, la création de nouvelles dettes étant rigoureusement interdite par la Constitution.

DETTE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

"Par l'article 254 la Constitution ordonne à la Législature de passer des lois pour la liquidation des dettes de la Nouvelle-Orléans et pour l'application de son actif à l'extinction de ces dettes. Il est à regretter que la Convention n'ait pas disposé d'une matière aussi importante. Elle s'est occupée de la dette de l'Etat, mais la dette de ville est beaucoup plus considérable et porte sur moins de propriétés taxables, et c'est pourquoi elle demandait aussi un remède. Les propriétés taxables de la Nouvelle-Orléans supportent presque les cinq huitièmes de la dette d'Etat et une semblable proportion des dépenses de l'Etat, et en même temps subissent une dette de ville encore plus forte que la dette d'Etat et un gouvernement de ville plus couteux que celui de l'Etat. Ce qui était un devoir relativement à une dette était encore plus un devoir relativement à l'autre. La Convention a jugé convenable de remettre ce devoir à l'Assemblée Générale, et je recommande une prompte obéissance à son décret.

La taxe municipale limitée à 10 mills, ne subviendra pas convenablement au gouvernement de ville et au paiement de l'intérêt au taux actuel sur la dette capitalisée de la ville. Le coût moyen des bons de ville pour la plus grande partie des porteurs de bons actuels, n'a pas excédé cinquante cents à la piastre, faisant un intérêt sur le placement d'environ 10 pour cent par an. La plupart de ces bons ne valent pas plus de 30 cents à la piastre.

Aucune suggestion de plans spécifiques de secours ne peut être de quelque service à l'Assemblée Générale, avant que toute l'affaire ait été soumise à un examen sérieux, examen qui a été confié expressément à votre autorité.

La dette de ville concerne directement seulement les citoyens de la Nouvelle-Orléans, leurs biens, leurs créanciers, leur commerce et leur intérêt général, et en conséquence tout acte relatif à cette dette peut avec convenance être laissé à leur finale approbation ou rejet par le vote populaire, nonobstant l'apparente indifférence montrée par des milliers de votants de la Nouvelle-Orléans à la dernière élection, qui ont négligé de voter pour ou contre cette constitution, qui vous confère le pouvoir de liquider la dette de la ville et d'en changer la charte.

Un syndicat permanent et dûment autorisé de citoyens compétents et de capitalistes pourrait acquérir tous les bons en souffrance de la ville pour une somme proportionnée à la valeur courante du marché. Une telle agence, légalement autorisée, ayant le contrôle de la taxe d'intérêt, pourrait, par une nouvelle conversion, réduire tellement la dette de ville qu'une taxe de deux mills suffirait pour en payer tout l'intérêt.

Le plan existant de conversion pourrait être heureusement continué sous un tel syndicat en conformité avec la Constitution, si cela était jugé à propos.

L'énorme dette actuelle de la ville a été en grande partie contractée sans l'approbation des contribuables propriétaires sur lesquels elle opère comme un gage. La plus grande partie a été contractée dans un esprit d'extravagance sans qu'on ait eu égard à la nécessité ou à l'intérêt public ou aux ressources des citoyens. Sous un plan excessif de gouvernement municipal imposé par des mains ennemies, des taxes exorbitantes ont été levées sur des assessements au-dessus des valeurs réelles, et des frais correspondants ont été encourus. Des déficits dans le revenu ont pris la forme de certificats ou de warrants, qui ont été achetés à de larges escomptes et convertis en Bons.

Comme une raison de plus pour l'application du remède que la Constitution autorise, il faut se rappeler que la plus grande partie de la dette de la ville actuellement convertie a été contractée quand la circulation du papier valait seulement 70 ou 85 cents à la piastre en or.

CHARTE DE VILLE.

L'article 254 donne aussi autorité à l'Assemblée Générale de changer la forme du gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans. La limitation des taxes municipales demande une réduction correspondante des dépenses du gouvernement de ville. Une modification de la charte réduisant le nombre des officiers, la quotité de leurs salaires en proportion du nouveau taux de taxe semble être rigoureusement nécessaire. Notre nouvelle constitution écourte presque de la moitié les dépenses du gouvernement d'Etat. Une semblable réduction dans les dépenses du gouvernement de ville sera un soulagement bien reçu par les contribuables. Une longue période s'est écoulée depuis que le peuple de la ville a pu exprimer sa volonté dans le choix de la forme du gouvernement municipal. Il faut lui en donner la possibilité en lui présentant le plan d'une nouvelle charte, élaborée avec soin, et retenant tout ce que la charte actuelle a de bon et en y ajoutant tout ce qui sera jugé sage et convenable.

Le principal objet de toute charte nouvelle doit être de préserver et de garantir aux citoyens de la Nlle-Orléans tous les privilèges du self-government municipal dont ils ont joui jusqu'à présent, sans diminution ou nouvelle condition. Toute diminution de leurs droits municipaux, toute infraction à leurs anciens privilèges, serait un exercice arbitraire du pouvoir d'Etat en violation de l'esprit de nos institutions représentatives. Si le montant de la taxe qui doit être levée pour des objets municipaux est limité, la disposition générale de ce montant doit être laissée au gouvernement municipal choisi par les citoyens. L'expérience prouve que les grandes villes prospèrent surtout quand elles sont protégées contre les restreintes d'une autorité supérieure. J'ai la confiance que la Nlle-Orléans ne sera pas une exception à cette règle, et que tout en obéissant au gouvernement de l'Etat comme elle le doit, ses citoyens gagneront à être délivrés d'une intervention législative spéciale.

En l'absence de toute garantie constitutionnelle il sera sage de la part de l'Assemblée Générale de donner ample marge à l'autorité municipale et de s'abstenir de toute législation non rigoureusement nécessaire ou manifestement utile. La prospérité de la Nouvelle-Orléans est identifiée avec celle de l'Etat, et cette communauté d'intérêt demande une intervention amicale et réfléchie de la part du gouvernement d'Etat. Si votre législation favorise le progrès, développe les affaires, augmente la richesse et maintient le bon nom de la métropole, elle reconnaîtra votre sollicitude dans les années suivantes par un surcroit de contributions au Trésor de l'Etat et par de meilleures facilités commerciales ménagées à toutes les parties de la "Louisiane."

Le message parle du code pénal et se prononce contre toute torture d'exécution quand il y a condamnation à mort. L'exécution suffit sans y ajouter des tortures inhumaines. Pour l'humanité et la décence, un code éclairé devrait prescrire quelque autre mode moins barbare que la strangulation avec une corde, mode qui cause souvent des souffrances intenses à la victime. De même, une législation interdisant la cruauté envers les condamnés à une servitude pénale semble nécessaire. D'autre part, la discipline de la prison ne remplit que la moitié de sa fonction quand elle nuit à la réforme et à l'amélioration du condamné.

Passant au gouvernement des paroisses et des villes, le message favorise le "Home rule" c'est à dire la liberté des communes. Il voudrait donner aux juris de paroisse plus de pouvoir et les affranchir d'une trop grande ingérence de l'Etat. Moins on légifère, mieux cela vaut.

PROPRIÉTAIRES INCONNUS.

Je suis informé, dit le Gouverneur, que quantité de terres sont représentées par les assesseurs comme appartenant à des propriétaires inconnus. Comme ces propriétés ne payent aucun revenu à l'Etat, elles devraient être confisquées et vendues, sans préjudice au droit de rachat institué par la loi. Un assessment universel et une collection entière sont devenus indispensables. Les lois de taxe seraient injustes si elles ne pesaient également sur toutes les propriétés.

PRÊTS EN AIDE AUX PLANTEURS.

Pour aider l'agriculture, votre attention est appelée sur les lois relatives aux prêts faits aux planteurs. Les prêteurs sont obligés de demander des taux d'intérêt qui les indemnisent des risques et des délais aussi bien que de la privation de l'argent prêté. Quelles que soient les causes auxquelles cela puisse être attribué, les mauvais effets en sont manifestes. Un grand mouvement serait donné à notre industrie agricole si les fermiers et les planteurs pouvaient se procurer les capitaux dont ils ont besoin en proportion des garanties qu'ils peuvent donner. Les lois relatives aux gages devraient être faites de manière à mettre l'honnête planteur à même de donner la meilleure garantie pour tout l'argent comptant que ses affaires exigeraient. Les énormes retours pour les produits des fermes américaines ont l'effet d'attirer une affluence de capitaux plus grande qu'on ne l'a jamais vu jusqu'ici. Dans cet Etat, l'agriculture ne devrait rencontrer aucun obstacle de ceux qu'une législation convenable peut écarter.

CONCLUSION.

"Permettez-moi, Messieurs, de dire en terminant que pour vous comme législateurs, pour ceux qui siègent dans nos tribunaux, et pour moi et les autres fonctionnaires du département exécutif, il y a un guide commun—la Constitution et un but commun—le bien du peuple. Avec un pareil guide et dans la poursuite d'un pareil but, on doit assurément compter sur l'harmonie d'action entre les trois branches du gouvernement d'Etat. L'emploi de gouverneur m'est transmis par des mains pures et il passera de même à mes successeurs. J'entre dans l'exercice de mes fonctions sans engagements et sans liens. Tout en étant prêt à accueillir les conseils des bons citoyens de toutes les sections, il me faudra décider dans les affaires officielles d'après mon propre jugement et ma conscience. Ayant reçu mon mandat et mon autorité directement et uniquement du peuple, je me regarde comme responsable envers le peuple et uniquement envers lui.

LOUIS A. WILTZ.

5000 paires souliers pour bébés à 10 sous, à l'Etoile Rouge.

Législature de la Louisiane.

Séance du 15 janvier 1880.

SÉNAT.

Le gouverneur Wiltz a appelé le Sénat à l'ordre, à midi, et, après avoir annoncé la présence de vingt-cinq membres, a dit: Messieurs les sénateurs—J'ai l'honneur de vous présenter le lieutenant-gouverneur de l'Etat, l'honorable S. D. Mc Enery qui, désormais, présidera le Sénat.

Le nouveau président a aussitôt occupé le fauteuil.

Les sénateurs Cunningham et Watkins ont été assermentés.

Le président a nommé les comités permanents.

MM. Luckett, Leake et Robertson ont été chargés d'annoncer au gouverneur que le Sénat est organisé.

MM. Nutt, Parlange et Ruard ont été chargés de rédiger, avec un comité de la Chambre, des règlements pour la législature.

Un congé de deux jours a été accordé à M. Davidson.

Le secrétaire a lu le message du gouverneur Wiltz.

Une résolution de M. Marsden, ordonnant la soumission du message aux différents comités et l'impression de mille exemplaires, a été adoptée.

Une résolution de M. Walton, fixant à lundi prochain, à midi, l'élection des juges de circuits de l'Etat, a été adoptée.

M. Demas a été assermenté.

Sur la motion de M. Boffington, les documents qui se rattachent à la contestation Montane-Davidson ont été envoyés au comité des élections.

Sur la motion de M. Robertson, tous les documents relatifs aux élections contestées ont été soumis au même comité.

Le Sénat s'est ajourné à vendredi—aujourd'hui—à midi.

CHAMBRE.

La Chambre est appelée à l'ordre à 1.25, sous la présidence de M. Ogden, 96 membres étant présents.

Un message du Sénat annonce l'adoption d'une résolution concurrente pour nommer une commission réunie sur le règlement qui sera suivi par les deux Chambres en séance générale.

MM. Jackson, de Natchitoches et Tolton, de Webster prêtent serment.

M. Davidson, président du comité sur le règlement, présente un rapport dont lecture est donnée.

Sur motion un comité de sept est nommé pour se rendre auprès du gouverneur et recevoir son message.

L'orateur nomme MM. Billieu, Wise, Weems, Harry, Jones, Lyons et Pollard, pour former ce comité.

Le message est présenté et lu par le secrétaire de la Chambre.

Comme ce document est fort long, sur la motion de M. Davidson, il est envoyé à l'impression avec dispense d'en faire la lecture.

Le rapport du comité sur le règlement est lu et adopté avec des amendements. Il est envoyé à l'impression et il en sera tiré 300 copies.

M. Ogden, de Bossier, présente une résolution autorisant le secrétaire à pourvoir aux fournitures de bureau sous le contrôle de l'orateur.

M. Cosgrove demande que le sergent d'armes soit autorisé à procurer aux membres, papiers et autres articles. La motion prévaut.

M. Farmer, d'Ouachita, au nom du caucus démocratique, présente une résolution désignant les employés suivants de la Chambre avec leurs salaires: Premier secrétaire à $5; premier assistant secrétaire $4; clerc aux minutes $4; clerc du journal $4; premier clerc d'enrôlement $2,50; clerc du comité des dépenses contingentes $2,50; sergent d'armes $4; premier assistant sergent d'armes $3; trois portiers $1,50; six porteurs à $1,50 et 12 pages à 75 cents.

Les clercs, assistant sergent d'armes, le clerc d'enrôlement en chef sont éligibles par la Chambre, et les pages et les porteurs sont nommés par le sergent-d'armes.

Sur motion de M. Farmer, les officiers suivants sont nommés par acclamation: M. McNamara, assistant-secrétaire; E. W. Halsey, clerck aux minutes; J. R. Sneider, clerc du journal; E. E. O'Brien, premier clerc d'enrôlement; R. T. Baker et G. L. Stenson, portiers.

Sur motion de M. Joffrion, un comité de neuf est nommé pour le message exécutif et la législation constitutionnelle.

Le président nomme MM. Joffrion, Farmer, Ogden, Davidson, Cosgrove, Lancaster, Richardson, Allain et St. Clair.

La Chambre reçoit un message du secrétaire d'Etat, contenant les pièces de la contestation de Logan et Kennedy, contre Devereaux et Barry, du second ward.

M. Cosgrove objecte à la réception des pièces parce que la contestation a été enregistrée après le délai de trois jours fixé par la constitution. L'objection prévaut.

Une communication invitant l'Assemblée Générale à assister au meeting de l'association sanitaire dans la salle des Odd Fellows, est reçue.

La Chambre s'ajourne à aujourd'hui à midi.

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Hudson, Gager, ...parti 10 janv
Steamship Lone Star, Clapp, ...parti 10 janv
Steamship Geo. Whitney, Coleman, ...parti 7 janv
Steamship Viola, Stephens, ...expédié 7 janv
Barque Minnie Allen, Smith, en chargement 30 déc

PHILADELPHIE

Goelette Tillie Vanderherchen, —, en chargement 19 déc

LIVERPOOL

Navire Bermingham, Morrow, ...parti 9 déc
Navire Northumbria, Johnson, ...parti 29 déc
Steamship Toxteth, Gibson, ...parti 26 déc
Steamship Mississippi, ...parti 3 janv
Steamship Devonshire, McGachen, ...parti 16 déc

LONDRES

Barque Albert Shultz, Loppert, en chargement 9 déc
Navire Ida Lilly, Eastman, ...expédié 13 déc

BRISTOL

Barque Orion, Jorgensen, ...en chargement 11 déc

HULL

Navire Paul Boyton, Whitbara ......parti 5 janv

GLASGOW

Navire Glencairn, Tasnock, ...parti 17 déc

LIVOURNE

Barque [illegible], ...partie 5 oct

HAVRE

Barque Comte Geza Szapary, Cosulich, partie 24 nov

ST. NAZAIRE.

Barque Maria, Johannssen, ...partie 2 déc

BORDEAUX

Barque Line G. [illegible], ...partie 4 déc
Barque Omega, Francesco, ...partie 27 nov

MARSEILLE

Brick Aurora, Adamo, ...en chargement 5 déc

DUNKERQUE

Barque L B Cann, Brooks, ...partie 30 nov

AMSTERDAM.

Barque [illegible], ...partie 18 nov

ANVERS

Steamship Hudson, Prescott, ...parti 10 janv
Navire Dagmar, Bolt, ...parti 5 déc

ST. MICHAELS

Barque Usona, Bar, ...partie 26 nov

GÊNES

Barque Lia, Mateo, ...partie 13 nov
Barque Giuseppe Lanata, Frecinetti, ...partie 5 nov

ROTTERDAM

Goelette W B Herrick, Crowell, ...partie 14 déc

MALAGA

Barque Comtesse Dufferin, [illegible], partie 27 oct

RIO DE JANEIRO

Barque Queen of the East, Fraser, ...partie 4 déc
Barque Leader, Fendricks, en chargement 5 déc
Barque [illegible], Loring, ...en chargement 5 déc
Goelette [illegible], ...en chargement 5 déc
Barque Dora, [illegible], ...en chargement 5 déc
Brick [illegible], ...parti 29 oct

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGÈRES

FRANCE.

Gambetta acclamé par les gauches.—Le programme du nouveau cabinet.

Paris, 15—Aujourd'hui, à la Chambre des Députés, M. Gambetta, en montant au fauteuil, a remercié la Chambre de l'honneur qu'elle lui avait fait en le réélisant. Il a été salué par les bravos de tous les groupes de la gauche. On annonce que le programme politique du nouveau cabinet sera lu à la Chambre vendredi.

La crise parlementaire en Espagne.

Paris, 15—Le Temps dit: Des nouvelles de Madrid annoncent que le premier ministre Canovas del Castillo essaie encore de persuader aux membres de l'opposition de reprendre leurs sièges. S'il n'y réussit pas, il ne lui reste que trois voies à suivre: 1° Demander une loi qui déclare leurs sièges vacants; 2° Dissoudre les Cortès; 3° Donner sa démission. S'il donne sa démission, ce sera M. Sogasta qui sera chargé de former un cabinet.

Martinez Campos a promis de soutenir Sogasta, si le roi appelle les libéraux au pouvoir.

Troubles sérieux à Pesth. Barricades.

Vienne, 15—Suivant une dépêche de Pesth, des troubles sérieux y ont eu lieu, par suite de la mort de Herr Verhovay tué en duel par le baron Maithenyi. Verhovay était éditeur d'un journal radical, et il jouissait d'une grande popularité parmi les masses. On dit dans le peuple que Maithenyi, qui est le meilleur tireur de Hongrie, a été chargé par l'aristocratie de chercher querelle à Verhovay pour se débarrasser de lui et de ses articles. Hier soir, une troupe nombreuse d'étudiants et d'ouvriers a rempli les rues qui avoisinent le club du Casino, poussant des cris de furie et jetant des pierres à travers les croisées.

La police a plusieurs fois dispersé les émeutiers et il a fallu que deux bataillons d'infanterie les chargeassent à la baïonnette. Il y a eu beaucoup de personnes légèrement blessées par les pierres et par les baïonnettes. Environ trente émeutiers ont été arrêtés.

Londres, 15—Une dépêche à l'agence Reuter dit que l'émeute a recommencé la nuit dernière. Deux personnes ont été tuées. A minuit, on a tiré des coups de pistolet sur les soldats. Les émeutiers étaient cachés derrière quelques voitures dans la rue. C'était une espèce de barricade.

Poursuite contre les agitateurs irlandais.

Londres, 15—Le correspondant de la Pall Mall Gazette à Dublin dit que le gouvernement a actuellement l'intention de poursuivre Davitt, Killen et Brennan pour sédition.

Soulèvement des Kohistanis.

Calcutta, 15—Par suite de nouveaux attroupements de Kohistanis dans les environs de Lundi, Kotal et Dakka; on a renforcé ces stations en vue de reprendre l'offensive.

La détresse en Irlande.

Londres, 15—Au conseil de cabinet aujourd'hui, les affaires d'Irlande ont occupé toute l'attention des ministres. Tous les rapports constatent que la situation devient extrêmement grave dans les districts en détresse.

Le correspondant de Cork dit que 60 hommes, capables de travailler, ont été admis avec leurs familles à la Maison de travail de Killarney. Une femme a demandé son admission mardi, avec 9 enfants. L'un d'eux était mort de faim et de froid dans ses bras. Cette femme était venue de Cahi Hirsvin, à 40 milles de distance.

Attaques de Mohamed.

Calcutta 15.—Le général Bright rapporte qu'il a été attaqué deux fois par Mohamed, dimanche, dans le voisinage de Ali Bighan. L'ennemi a été repoussé avec une lourde perte. Le général Deron avait quitté, lundi, Kotal pour attaquer Mohamed.

WASHINGTON.

L'affaire Spofford-Kellogg.

Washington, 15—Dans l'enquête Kellogg Spofford, W. H. Seymour, notaire public à la N. O., a reconnu deux documents qui lui ont été présentés et qui étaient une sorte de contrat entre W. H. Spearing, d'une part, et Geo. Dick, E. J. Evert et Jerry Blackstone, d'autre part. Suivant ce contrat, ces derniers devaient procurer aux premiers des affidavits en faveur de Spofford, sur reçu de $1500.

Seymour a déposé que, en vertu de ce contrat, Dicks lui amena un homme de couleur disant s'appeler Milon, et lui demanda de lui faire certifier par serment un affidavit déjà rédigé et signé. Le témoin refusa de le faire sans avoir lu l'affidavit, ce que Dicks ne permit pas.

Le témoin affirme que ce Milon qu'il vit plus tard témoigner devant le souscomité de la Nouvelle-Orléans n'était pas l'homme que lui avait présenté Dicks.

Le comité s'ajourne ensuite.

CONGRES.

Sénat.

MM. McPherson et Baldwin présentent des pétitions de femmes demandant un amendement constitutionnel qui leur accorde le droit de suffrage.

M. Allison annonce qu'il a été chargé par le comité de finances de faire un nouveau rapport sur la résolution conjointe stipulant le retrait du cours forcé des billets du trésor des Etats-Unis.

Le comité avait fait verbalement un amendement à la résolution; cet amendement avait été adopté à l'unanimité et il avait été chargé de faire un rapport contraire à la résolution. Il savait que la minorité présenterait un contre-rapport, autrement il eut demandé l'ajournement indéfini de la résolution.

Il demande que son rapport soit mis à l'ordre du jour. Accordé.

M. Bayard présente le rapport de la minorité:

Les soussignés croyant que la prospérité industrielle, commerciale et financière du pays doit être basée sur l'usage d'une monnaie d'une valeur intrinsèque, et que le gouvernement n'a pas le pouvoir de donner une pareille valeur à ses obligations; les billets du trésor des Etats-Unis en circulation étant aujourd'hui d'ailleurs rachetables en or et en argent, au choix du porteur, demandant le retrait du cours forcé de ces billets et le vote de la résolution conjointe.

Signé: FRANCIS KERNAN,
TH. A. BAYARD.

Suit la résolution de M. Bayard:

"Les billets du trésor seront recevables pour tous droits dûs aux Etats-Unis, excepté les droits d'importation. Pour tout autre objet, ils pourront être legal tenders, suivant le principe de la résolution en ce qui concerne le pouvoir du gouvernement de faire d'un papier-monnaie un legal tender.

En ce qui concerne l'époque du retrait du pouvoir donné jusqu'ici, je fais mes réserves.

Signé: WM. WALLACE.

Je me réserve le droit d'amendement.

Signé: JUSTIN MERRILL.

Le rapport de la minorité est aussi mis à l'ordre du jour.

M. Morgan présente les titres de M. Luke Pryor, nommé sénateur de l'Alabama jusqu'à l'élection du successeur de M. Houston par la législature. M. Pryor prête le serment modifié.

M. Morrill demande la discussion de la résolution demandant au comité des finances d'étudier les meilleurs moyens de convertir la dette de façon à abaisser le taux actuel de 4 pour cent de l'intérêt annuel.

L'amendement de la majorité, à la résolution conjointe de M. Bayard, se réduit à un simple changement de mots; il substitue les mots billets des Etats-Unis à ceux-ci: billets du trésor des Etats-Unis.

M. Morrill, parlant en faveur de son projet, a dit que les Bons 3-65 du district de Colombie, garantis par les Etats-Unis, se vendaient à 80 3/4. Cela était une preuve de la valeur d'un bon des Etats-Unis portant un intérêt de moins de 4 pour cent.

Il a dit qu'il serait sage de convertir en bons qui porteraient une prime et de réduire la dette d'autant.

Mais il faudrait agir promptement et ne pas attendre que les circonstances présentent moins favorablement.

M. Gordon fait un rapport favorable sur le projet qui autorise le secrétaire du trésor à nommer un député collecteur au Lac Charles, La.

Chambre.

La Chambre suspend la discussion du projet requérant que la moitié des réserves des banques nationales soient en monnaie d'or et d'argent des Etats-Unis. M. Pride parle en faveur du projet.

Comités.

Washington, 15.—Le comité du Sénat a fait un rapport sur la motion du sénateur Bayard relative à l'extinction des billets legal-tenders. A une voix de majorité, le comité a voté contre la motion.

Le comité de la Chambre sur les banques et la monnaie courante a repris la discussion du projet de M. Price ayant pour but d'exempter de taxes les billets à vue sur dépôts. L'amendement rappelant la taxe de deux pour cent sur les chèques a été adopté. Le projet ainsi amendé n'a pas été adopté, le nombre de voix pour et contre étant égal.

La résolution recommandant l'abolition du titre de legal tenders appliqué aux greenbacks a été mise à l'ordre du jour de mercredi.

Le projet présenté au Sénat par M. Hoar, relatif aux réclamations des Etats contre les Etats-Unis, stipule que les Etats qui ont des réclamations contre les Etats-Unis, peuvent les présenter à la cour des réclamations avant le 1er mars 1881. Toutes les réclamations faites après le 1er mars seront nulles et non avenues.

L'imbroglio du Maine.

Boston, 15—Une dépêche de Lewiston dit que l'excitation était intense, hier soir. Les fusionnistes se vantaient d'avoir 600 hommes tout prêts à obéir au commandement de Lamson. Plus de 60 fusionnistes, tous bien armés, étaient partis hier pour Augusta par des chemins détournés.

L'infanterie légère de Lewiston, une des deux compagnies irlandaises, sont prêtes à se conformer aux ordres de Lamson.

Augusta, 15.—Hier, dans la chambre fusionniste, M. Robinson, de Thomaston, membre du comité sur les élections, a rapporté comme étant élus les membres qui ont reçu un certificat du gouverneur. Il y avait en conséquence 76 membres dûment qualifiés qui avaient fait acte de présence.

M. Dickey a fait aussi un rapport suivant lequel le comité avait, à l'unanimité, exclu Joseph Dunnell, républicain, et admis Merritt Stiles, démocrate.

Dunnell, a-t-il dit n'a eu que deux voix de majorité, et il a eu en sa faveur trois votants qui n'avaient pas le droit de vote. Il a demandé que les conclusions de son rapport fussent acceptées.

M. Hill a dit alors que l'on n'avait pas donné à Dunnell l'occasion de se défendre, et demande que le rapport fut renvoyé au comité.

MM. Swan et Perry ont insisté pour que Dunnell fut une bonne fois exclu et que Stiles fut installé à sa place. C'était le moment d'agir vigoureusement ont-ils dit. Le rapport a été renvoyé. Le but de l'admission de Stiles était de se procurer immédiatement un quorum.

La Chambre s'est ensuite ajournée.

Un grand nombre de citoyens de Bath et de Bangor, alarmés de la situation politique, s'étaient préparés à partir pour Augusta. Mais avant le départ du train, ils ont été informés que, pour le moment, leur présence n'était pas nécessaire, attendu qu'il y en avait déjà un grand nombre arrivés à Augusta et prêts à marcher au premier commandement. Les forces étaient suffisantes pour protéger l'ordre et les propriétés publiques et particulières.

Augusta. 15—50 hommes sont arrivés hier soir de Bath: ils étaient partis parce qu'ils avaient appris que le Capitole se trouvait en danger. L'ordre règne partout ce matin.

Le Daily News, organe du parti démocrate, à propos des décisions probables de la Cour, dit:

Que nous importent les décisions de la Cour sur les questions qui lui ont été posées. Nous savons d'avance qu'elles n'auront aucune influence sur la conduite des autorités régulièrement constituées. Ni le gouverneur ni la Législature ne rendront la forteresse que quand elle sera bombardée par des projectiles plus sérieux que des attaques de journaux.

Les républicains seront bien obligés d'obéir aux lois et de se soumettre aux autorités légales. Plus vite ils s'y résigneront, mieux ils s'en trouveront.

Le sénat s'est réuni ce matin et s'est ajourné sans avoir rien fait.

A la chambre, le comité sur les élections a demandé que le siège de Dunnell, rép., fût donné à Styles, dém., ce qui a été voté à l'unanimité. Styles a pris son siège et a été assermenté.

Un caucus doit avoir lieu ce soir.

L'avocat-général nie qu'il ait préparé un warrant pour l'arrestation de Chamberlain.

Augusta, 15—Le général Chamberlain refuse de se conformer à la requête du président Lawson de diminuer le nombre des officiers de police à la maison d'Etat. Cette police ne peut qu'être renforcée au lieu d'être diminuée.

L'ordre suivant a été publié:

Augusta, 15 janvier 1880.

Au shérif Libby, du comté de Kennebec.

Monsieur, vos services et ceux de vos députés ne sont pas nécessaires pour protéger les édifices publics. Vous aurez à licencier vos hommes.

Respectueusement,
JAS. L. LAMSON,
Gouv. par intérim.

Le shérif Libby ne reconnait pas Lamson comme gouverneur et refuse d'obéir à l'ordre. Il a ordonné à ses hommes de rester à leur poste cette nuit. Le maire Nash a adressé une lettre au gén. Chamberlain. Il dit qu'il ne conservera au capitol que la force de police qui paraîtra nécessaire.

Le comité de la fusion sur les tentatives de subornation s'est réuni, cette après midi. M. Clarke, un des membres a témoigné qu'on avait essayé de le corrompre à l'aide d'argent et moyennant une place à la Douane de Boston, mais il a refusé d'incriminer la personne qui était venue le trouver.

M. Kimball a témoigné à son tour que M. Swan lui avait montré, mardi, un rouleau de billets qu'il avait reçus de White pour donner sa démission.

Bangor, 15—Les juges de la cour suprême sont restés en séance toute la journée pour examiner les questions qui leur ont été soumises par les républicains. La décision sera rendue vendredi soir ou samedi.

New York, 17—Une dépêche de Bangor dit que M. Lamson a notifié à la cour suprême qu'il avait pris les fonctions de gouverneur.

Augusta, 17—Ce soir, le général Chamberlain a lancé la proclamation suivante:

AU PEUPLE DU MAINE.

Pensant que mon devoir est d'enlever toute inquiétude des esprits, je donne à mes concitoyens la ferme assurance que jusqu'ici les conseils pacifiques ont prévalu, et que toute cause d'alarme a disparu: Il regrette que des messages envoyés dans différentes parties de l'Etat aient révoqué la venue ici d'un grand nombre de citoyens appartenant aux deux partis politiques.

Cela a rendu plus difficiles, et le maintien de la paix et la solution pacifique des difficultés présentes. Je brave les menaces et n'ai aucune crainte pour ma sureté personnelle.

Que le peuple veuille bien croire que les dispositions pour la protection des personnes et des propriétés sont suffisantes, tout en ne portant atteinte à aucun droit; qu'il se montre assez prudent et assez patient pour laisser discuter et régler légalement les difficultés politiques soulevées, et tout trouble cessera bientôt.

L'attitude que j'ai prise à l'égard de l'honorable M. Lawson est pour moi une affaire de devoir, comme je l'ai déclaré dans la réponse que j'ai faite à sa demande de le 12 janvier. Le poste élevé qui m'a été confié me fait un devoir de sauver l'Etat de l'anarchie et de la ruine.

La justice me force à déclarer qu'il n'a rien épargné pour m'aider à remplir mes fonctions et à laisser le champ libre à ceux qui sont chargés de la solution des graves difficultés pendantes.

Signé JOSHUA L. CHAMBERLAIN.

La lumière, système Edison.

New-York, 15—Un journal du matin dit que par suite de la fissure du carbone dans une cinquantaine de lampes Edison dans le parc de Menlo, il y a deux semaines, la fabrication des appareils a été suspendue provisoirement.

Edison est à la recherche du défaut qui occasionne cet accident. Il y a encore cinquante lampes qui brulent. L'une d'elles opère depuis quarante jours.

A la poursuite de Victoria.

New York, 15—Une dépêche de Denver dit que Victoria et les Apaches qui le suivent ont été atteints le 12 vers midi, par le major Morrow, après avoir été poursuivis pendant des semaines par les troupes mexicaines et américaines. Les indiens firent halte là où ils croyaient trouver un sûr abri près du Rio Parocha, dans les Black Mountains, et s'y fortifiaient derrière des rochers et se préparaient à résister aux troupes, et à les tenir au moins momentanément en échec.

Le major Morrow arriva bientôt avec 200 hommes et la bataille s'engagea. Victima résista pendant cinq à six heures et repoussa toutes les attaques jusqu'au coucher du soleil.

Il retraita alors. On trouva les cadavres de sept indiens sur le champ de bataille. Un soldat fut tué et deux blessés.

Aux dernières nouvelles, les Indiens étaient encore en avant sur le major Morrow qui compte bien pourtant s'emparer de cette troupe de bandits. On a envoyé des renforts au major Morrow.

Exode.

Petersburg, 15—100 émigrants de couleur sont arrivés ici de Goldsboro, C. du N. en route pour l'Indiana. Il y avait des hommes, des femmes, des enfants de tout âge et de toutes conditions. Plusieurs centaines d'autres vont arriver bientôt.

Mobile, 15—Depuis trois semaines, il est parti de la partie est du Mississippi plus de mille noirs pour le Nord.

Les mesures sanitaires à Memphis.

Memphis, 15—Le Bureau des assureurs a résolu de canceller toutes les polices d'assurances sur les bâtisses condamnées par les inspecteurs du bureau national de santé comme insalubres.

Marchés étrangers.

Liverpool, 15 janvier, midi.—Le marché au coton est ferme, avec des ventes estimées à 10,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation. Middling Uplands 7 1/8d. Middling Orleans 7 1/4d. Recettes 11,000 balles, dont tout coton américain.

Les futurs sont calmes. Uplands, Low Middling clause, livraison en janvier 7 11/64, janvier et février 7 11/64, février et mars 7 3/16 à 7 1/8d, mars et avril 7 5/32, avril et mai 7 3/32d, mai et juin 7 9/32d, juin et juillet 7 5/16d.

4 p. m.—Le marché au coton est plus ferme avec les ventes de 12,000—dont 10,000 balles américaines.

Futurs calmes: livraison en février et mars 7 3/16d.

Londres, 15, —2 p. m.—Bons des Etats Unis, 4 pour cent à 107 1/2; nouveaux 4 1/2s, à 111, nouveaux 5's, 106 3/4 ex-coupon; Consols 97 11/16.

Paris, 15, 1:30 p. m.—Rentes 81 f. et 60c.

Liverpool, 15, 5 p. m.—Coton—Futurs calmes à la clôture.

Paris, 15, 5 p. m.—L'état de la Banque de France démontre une diminution en espèces, pour la semaine, de 466,430 francs.

Londres, 15, 4:30 p. m.—Consols 97 11/16, [illegible]; Nouveaux 5 105 5/8, Erie 46 1/8.

Londres, 15, 5 p. m.—Consols 97 11/16. Erie 46 1/2.

Les espèces ont augmenté de 119,000 livres.

Argent, Stocks, etc.

New York, 15, soir—Argent 6 à 4; change 4.83 3/4; gouvernements irréguliers; nouveaux 5's 1.03 5/8, 4 1/2's à 1.07 5/8, 4's à 1.04 1/2; bons d'Etats actifs.

New York, 15—Balance à la sous-trésorerie:

Espèces $99,498,270
Papier-monnaie 6,162,228

Marchés américains.

New York, 15—Coton—Recettes nettes 3,378 brutes 3,494. Futurs fortes à la clôture. Ventes 102,000. Janvier 13.01, février à 13.09, mars 13.30, avril 13.50, mai 13.68 à 13.70, juin 13.84 à 13.86, juillet 13.94 à 13.96, août 14.04 à 14.06.

New-York, 15—Coton nominal. Ventes 160 Uplands 12 7/8, Orléans 13. Recettes nettes consolidées 10,790. Exportations pour la Grande Bretagne 2,400, pour la France 3,541 pour le Continent 1,046.

PASSES.

Port Eads, 15, 4 p. m.—Vents du nord-est, forts. Pas d'arrivages.

Partis, steamships Margaret pour Key West, Abdiel pour Havre, Chalmette pour New York, Mangarian pour Reval, navires Devonshire pour Liverpool, Ivy pour Havre, et barque Livingston pour Tarragone.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Vicksburg, 15.—Temps clair; thermomètre 66. Le fleuve a monté d'un pouce.

Memphis, 15—Le fleuve monte. Parti Annie P. Silver pour la Nlle-Orléans. Temps clair et frais.

Memphis, 15,—Le fleuve a haussé de 5 pouces. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 15—La rivière a 30 pieds 3 pouces et baisse. Temps clair et doux. Parti, Golden City pour la Nlle-Orléans.

Pittsburg, 15—La rivière a 6 pieds 1 pouce et baisse. Temps clair.

Louisville, 15—La rivière a 12 pieds 6 pouces dans le canal et baisse. Temps couvert. Partis, Thomas Sherlock pour la Nlle-Orléans, John A. Wood et Fred Wilson quittent ce soir avec du charbon pour la Nlle-Orléans.

Evansville, 15—La rivière a 35 pieds et 8 10 pieds et baisse. Temps: léger brouillard, s'éclaircissant. Arrivé, Oakland de la Nouvelle-Orléans.

Cairo, 15—Le fleuve a 41 pieds 10 pouces et monte. Temps clair. Arrivés, Standard et Mary Houston de la Nlle-Orléans. Parti, [illegible] City pour la Nouvelle-Orléans.

St-Louis, 15—Le fleuve a 13 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et frais. Arrivé, Belle of Shreveport de la Nouvelle-Orléans.

3000 paires bottes à boutons, pour bébés, à 15 sous la paire, à l'Etoile Rouge.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 15 janvier, 1880.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
10 janvier	$2,342,432 01	$116,856 29
12 janvier	3,065,026 42	210,218 89
13 janvier	3,136,225 05	258,938 41
14 janvier	1,861,916 40	144,877 90
15 janvier	1,960,639 91	138,856 59
Jusqu'ici cette semaine	12,355,639 77	869,745 18
Même temps la semaine dern.	9,925,796 50	797,607 87
Total la semaine dernière	12,415,096 19	1,117,492 47
Total la semaine précédente	9,792,918 01	654,686 72

LE MARCHE MONETAIRE continue calme et facile.

Les taux d'escompte par an sont comme suit: Papier de commerce exceptionnel 7 à 8 pour cent
de A1 ......8 à 9
de seconde classe ......nominal
Prêts sur garanties collatérales ......7 à 8 pour cent
Hypothèques A1 ......
de seconde classe ......nominal

ARGENT—
Argent américain (étalon) ......99 1/2 à 100
de (trade dollar) ......94 à 95
Dollar mexicain ......
Argent en lingot (N. Orléans) ......[illegible]
de (Londres) ......[illegible] 7/16

LE CHANGE est un peu plus facile.
LE STERLING a fléchi de 1/4c.
Commercial de A1 ......479 1/2 à 480 1/2
Traites de banques [commerciales] ......— à 483
de [à vue] ......— à 483 1/2
soixante jours

LES FRANCS sont faciles.
Francs de commerce ......5.25 à 5.24 3/8
Traites de banque, nominales ......à 5.22 3/8
soixante jours

LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.
Les Banques tirant des chèques au pair.
Les banquiers tirant des chèques au pair.
Traites de commerce. $1 d'escompte par $1,000

LES ACTIONS montrent peu d'animation.

CONSOLIDES DE L'ETAT ET BONS A PRIME—Le tableau ci-après indique le cours des opérations à la Bourse dans les Consolidés de l'Etat et les Bons à prime, tous deux montrant quelques fluctuations, mais le premier fermant plus facile et le dernier aux chiffres antérieurs.

Aujourd'hui	Consolidés de l'Etat offre	demande	Bons à prime offre	demande
12 A. M.	45 1/2	46	27 1/2	28
1	45 3/4	45 7/8	27 3/4	28
1.30 P.	45 3/4	46	27 3/4	28
Clôture 3 P. M.	45 3/4		27 3/4	27 7/8
Clôture d'hier	45 1/2	45 7/8	27 3/4	27 7/8

VALEURS DIVERSES—Voici les dernières cotes connues recueillies de diverses sources authentiques:

	offre.	dem.
1re hypothèque du Jackson R. R.	—	112
2d do coupon do	—	113
3d do dette do	112	—
Bons à prime tirés	147 1/2	165
Bons consolidés de la ville	30	—
Coupons de la ville à moitié payés	35	—
Scrip de la ville 1874	30 1/2	—
do 1875	32 1/2	38
do 1876	31 1/2	—
do 1877	31 1/2	32 1/2
do 1878	30 1/2	31 1/2
Mandats de levée	88	88 1/2
Mandats d'Etat	88	90
Cts d'intérêt de janvier sur les Consolidés de l'Etat	70	75
Coupons d'Etat dûs	60	67 1/2
Privilèges sur les Bons à prime	0/00	1 0/0
U S 4 pour cent (ici)	104	—
do New York	104 1/2	—
do Londres	107 1/2	—
Bons Consolidés de l'Etat à New York	45 1/2	—

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS.

Bureau à 12.
10 actions du Merchants Ins. Co. $80 75

Bureau à 1:30 P. M.
10 actions du Home Ins. Co. 24
5 actions du Merchants Mut. Ins. Co. 80 75
22 actions du N. O. Insurance Co. $50 50
5 do do 50 75
5,000 Consolidés de l'Etat ......[A 30]...46
1,000 Scrip de la ville 1875 ......31 1/2

Bureau à 3 P. M.
5,000 Consolidés de l'Etat [A 30] 46

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 15 janvier 1880.

COTON—Les ventes aujourd'hui embrassent un peu plus de 10,150 balles à des prix irrégulières et plus fortes exigeant une avance de 1/8c dans la plupart des qualités.

Nous donnons ainsi les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

	Cotes générales.	Cotes de l'Ex.
Inférieur	8 1/2@ 9 1/2	—
Low ordinary	10 @10 1/4	—
Ordinary	11 1/4@11 1/2	11 1/4
Strict ordinary	11 1/2@11 3/4	—
Good ordinary	11 3/4@11 7/8	11 3/4
Strict good ordinary	11 7/8@12	—
Low middling	12 @12 1/4	12
Strict Low middling	12 3/8@12 1/2	—
Middling	12 3/4@12 7/8	12 3/4
Strict middling	12 7/8@13	—
Good middling	13 @13 1/8	13
Strict good middling	13 1/4@13 3/8	—
Middling fair	13 3/8@13 1/2	13 1/2
Fair	13 5/8@13 3/4	—

Aujourd'hui à midi le middling était coté: à Galveston à 12 1/4; à Mobile à 12 1/2; à Savannah à 12 5/16; à Charleston à 12; à Wilmington; à 12 1/4; à Norfolk à 12 1/2; à Baltimore à 12 3/4; à New York à 12 7/8; à Boston à 13; à Memphis à 12 1/2; à Augusta à 12 1/4; à Philadelphie à 13; à Cincinnati à 12 1/2 et à St-Louis à 12 1/4.

L'Exchange rapporte: Ventes 9,250 balles. Marché ferme.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1879		4,595
Arrivé depuis le dernier état	8,832	
Précédemment	1,061,115	1,069,947
Total		1,074,542
Exporté aujourd'hui	5,994	
Exporté précédemment	779,423	785,417
Stock en main, etc.		289,125
Stock (même temps l'année dernière)		352,659

Reçu depuis hier soir 4,041 balles contre 3,501 jeudi dernier et 4,066 l'année dernière.

SUCRE—Reçu ce matin 550 boucauts. Exporté 414 boucauts et 176 barils. Le marché est actif à des prix fortes et toute la recette a été vendue.

Nous cotons:	la livre
Cistern bottoms	4 1/2@
Inférieur	5 @6
Common	6 1/4@6 1/2
Good Common	6 3/4@
Fair	7 @
Fully fair	7 1/4@
Prime	7 3/8@
Strictly prime	7 5/8@7 3/4
Choice	7 7/8@
Choice open kettle	
Grey clarified	8 @8 1/4
Jaune clarifié	8 1/4@8 3/8
Off white clarified	8 1/2@8 5/8
Prime whites clarified	8 5/8@8 3/4
Choice white clarified	9 @9 1/4

MELASSE—Reçu ce matin 584 barils: exporté 441. La demande est bonne et l'approvisionnement est rare. La mélasse fermentée se vend de 3 à 5c meilleur marché que celle non fermentée. Toute la recette a été vendue.

Nous cotons, non Fermentée:	le gallon
Common	28@31
Fair	32@35
Centrifugal	
Prime	36@38
Strictly Prime	40@42
Choix	43@45
Cistern bottoms	25@48

FARINE—Il n'en est pas arrivé ce matin. Bon approvisionnement, marché calme et de 12 1/2c plus bas pour les qualités supérieures. Vendu 1255 barils dont 509 pour Cuba, 125, 130, 100 et 250 dans le commerce local à des conditions particulières, 50 à $6.12 1/2, 25 à $6.50, 25 à $6.90, 25 à $7 et 25 à $7.25.

Nous cotons nouveau stock:	le baril
Superfine	5.00 @5.25
Single extra	5.25 @5.50
Double extra	5.50 @5.75
Treble extra	5.75 @6.00
Family extra	6.00 @6.25
Choix extra	6.50 @6.75
Fancy	6.75 @7.00
Minnesota patent	8.25 @8.50

Aux marchands et grocerles 50c de plus.

VIANDES SALEES SECHES—Il y a un bon stock en mains et le marché est calme. Nous cotons épaules loose à 4 1/4c la livre, packed à 4 1/2c, clear rib sides 6 3/4, clear sides à 6 7/8. Au détail épaules à 4 3/4 à 4 7/8, clear rib sides 6 7/8, clear sides à 7.

BŒUF—Le bœuf de l'ouest western à $10 à $12 le baril, et $6.50 à $7.50 le demi-baril, Fulton Market à $8.50 à $8.75 le demi-baril.

JAMBON—Marché calme et prix faibles. Nous cotons le choix sugar cured canvassed small size à 10c la livre, le medium average à 9 1/2, large size et uncanvassed à 9c, les vieux jambons à 6 à 7c.

GRAISSE—Nous cotons en tierçons à 8 1/4c la livre, en barillets à 8 3/4c et en baquets à 9c. Au détail il faut payer 1/4c de plus.

BACON—Le marché est calme mais se maintient ferme. Nous cotons épaules à 5 1/4c la livre, clear rib sides à 7 1/4, clear sides à 7 1/2 à 7 5/8c. Au détail épaules 5 1/2 à 5 3/4c, clear rib sides 7 3/4, clear sides à 8c.

BREAKFAST BACON—Le marché est calme à 7 1/2c la livre.

PORC—La demande est assez bonne. Nous cotons à $13.25 le vieux mess et le nouveau à $13.37 1/2. Au détail, vieux à $13.75, nouveau à $13.75 à $14.

WHISKEY—L'ordinaire clarifié de l'ouest se vend à $1.05 le gallon, choix standard $1.12 à $1.15, Bourbon $1.25 à $3.50, selon l'âge. Vendu 5 barils vieux Rye à $2.75 le gallon.

MAIS—Bon approvisionnement et bonne demande pour le commerce local. Vendu 4100 sacs dont 400 jaune mêlé à 55c. 400 blanc à 53c 200 blanc à 56c, 1500 prime blanc à 56c et 1500 prime jaune à 58c le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Exporté hier 76,136 boisseaux. Calme et nominal à 50 à 51c le boisseau pour le mêlé.

BLE—Calme et nominal à $1.45 à $1.50 le boisseau pour le No 2.

AVOINE—L'approvisionnement est bon avec une meilleure demande. Vendu 1000 sacs dont 600 choix à 53c le boisseau, 400 à 54c et 300 à 55c.

SON—Le stock est bon et le marché est calme. Vendu 200 sacs à 75c les 100 livres et 100 à 77 1/2c.

FOIN—Ample stock et assez bonne demande. Vendu 500 balles choix à $25 50 le tonneau. Nous cotons prime à $22 à $23.

MOUSSE—Nous cotons la mousse grise à 2c la livre, la mêlée à 2 1/2 à 3 1/2c, la noire à 3 1/2 à 3 3/4c.

VOLAILLES—Nous cotons les grosses volailles de l'ouest à $4.50 la douzaine, les poulets à $3.00, les canards à $3.00, les oies à $5.50, les dindes à $10 à $12.

ŒUFS—Nous cotons les œufs de l'ouest à 10 à 15c la douzaine, ceux de la Louisiane à 12 1/2 à 15c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'ouest Peach B'ows à $1.60 à $1.65. Peerless à $1.75, Early Rose à $1.90 Jackson white à $1.75 à $1.80, Peerless du nord à $2.60 les oignons du nord à $4.25 les pommes à $3 à $4.50, les choux de la Louisiane à $2.75 à $3 le baril, le choucroute à $4 à $6 le baril.

BEURRE—Nous cotons: western creamery fancy 35 à 36c, de choice 28 à 30c, de prime 24 à 26c, New York creamery fancy 35 à 36c, New York dairy choice 24 à 25, de prime 21 à 23c. western dairy fine 24 à 25c, western dairy prime 22, do fair to good 20 à 21, western rolls dry packed choice 22 à 23, de prime 20 à 21c la livre.

CAFE—Le marché est actif et les prix sont fermes.

Nous cotons pour les cargaisons:	la livre
Ordinaire	13 1/2@14
Fair	14 1/2@15
Good	15 1/2@16 1/2
Prime	17 @17 1/2
Pour le détail:	
Ordinaire	14 1/2@
Fair	15 1/2@
Good	17 @
Prime	17 1/2@

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie. pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 14 janv. et de New York du 15 janv. 1880. Achats depuis le 7 courant 50,000 sacs. stock 210,000, prix [illegible], change 23 1/4d. Moyenne de la recette quotidienne 5,000 sacs.

RIZ—Reçu ce matin 133 barils. Marché fort et bonne demande; les marchands ralentissent leurs ventes espérant obtenir des prix plus élevés.

Nous cotons:	la livre
Choix No. 2	4 1/2@5
Commun	6 @6 1/4
Ordinary	6 1/4@6 1/2
Fair	6 1/2@6 3/4
Good	7 @7 1/4
Prime	7 1/2@

SEL—Nous cotons: $1 à $1.12 1/2 par sac pour le coarse, $1.40 à $1.45 le fine, Turks Island 30 à 35c, sel de table en poches 3 à 7c pièce, selon la grandeur.

PEAUX—Aux abattoirs:	
Steer hides, 70 livres et au-dessus	8 @ 8 1/2
Steer et peaux de vaches, 50 à 70 lbs	6 @ 6 1/2
Kips, 14 à 30 lbs	8 @ 8 1/2
Peaux de veaux, pièce	75 @1.00
Cut, Scored, Grubby Hides and Kips, 3c off	— @ —
Green salted de la campagne, par lb	9 1/4@ 9 1/2
Dry Flint	15 1/2@16 1/2
Dry Salted	14 1/2@15 1/2
Damaged Green Hides, 2c off	— @ —
Damaged Dry " 1/3 "	— @ —
SUIF—	
City rendered, par lb	6 1/4@ 7
Country do	5 1/2@ 6 1/4
CORNES—	
Cornes de bœuf, prime, pièce	— @ 5
" Vaches	— @ 3
CIRE D'ABEILLE—	
Prime Jaune, par lb	19 @20
LAINE—	
Lake par lb	32 @34
Louisiana	29 @30
Burry	14 @19

MATERIAUX de CONSTRUCTION TONNELLERIE, &c.

Tableau de prix fourni et corrigé par L. W. Miller & Co., No 26 Union street. [Nous le publions en anglais pour ne pas nuire à l'exactitude des termes].

Specialities represented by us have gradually advanced in value, have gone freely into consumption, and are now firm at a higher range of prices than have obtained since 1873.

Our local stocks of lumber are very low, consequently difficulty is experienced in executing orders.

Saw mills are short of logs. Only the most desirable orders are accepted. Choice lumber for immediate shipment can scarcely be had.

We quote:

CYPRESS, for General Building "Green"	$ 25.00 à	$ 30.00
" "Dry"	60.00 à	75.00
HARD PINE "Green"	14.00 à	16.00
" Gallery Flooring, "Worked"	20.00 à	25.00
" Miscellaneous Flooring, "Rough"	17.00 à	25.00
" For Cars and Steamboats	10.00 à	30.00
" Long Dimensions, Choice	20.00 à	30.00
" Deals and Stowage for S. America	11.00 à	14.00
" Mast-sticks, each	60.00 à	125.00
" Top "	12.50 à	24.00
" Gallant "	8.00 à	10.00
" Spars and Yards	20.00 à	40.00
WHITE OAK, Flitch—35 to 70 feet long, very wide, good quality	35.00 à	40.00
" Same—12 to 20 feet, very wide, Butt-cuts	30.00 à	35.00
" Square-edged, Cut to Order and Choice	35.00 à	50.00
BLACK WALNUT Counter Tops	100.00 à	$150.00
" 1st and 2nd, Strictly Culled	60.00 à	80.00
" Random Lots and Culls	10.00 à	30.00
POPULAR, Choice to order	25.00 à	30.00
" Merchantable, Random Lots	10.00 à	18.00
ASH, Choice, 12 and up, wide thick and long	23.00 à	35.00
" Common	10.00 à	15.00
COTTON WOOD, and general Sap and Box Lumber	5.00 à	10.00

Timber and Saw-logs are scarce in consequence of low water. Shippers will receive good prices for desirable wood.

We quote:

CYPRESS, Saw-logs, ₩ M ft (Scribner's Rule)	6.00 à	10.00
HARD PINE " "	5.00 à	7.00
SWAMP PINE " "	2.50 à	5.00
WHITE OAK " "	10.00 à	15.00
BLACK WALNUT " "	15.00 à	25.00
COTTON WOOD and other Common Saw Logs	2.00 à	3.50
WANEY WALNUT, for Export, per cub. ft	30 à	40
SQUARE EDGED WHITE OAK, for export, per cub ft	18 à	30

Mahogany and Cedar for Cigar Box manufacture has been received largely, but the demand continues fair. We recommend shippers to send better logs, and they will find ready sale at remunerative prices.

We quote:

MAHOGANY, five to eight cents per sup foot.

CEDAR, five to eight cents for well-sawed, sound and high color.

White Oak Staves have been coming forward freely during the season just closed. The demand however has exceeded the supply, and shippers may rely on fair prices for extra Choice Staves. We recommend the manufacture of 60 in. Extra Pipe Staves and quote ......$130.00 à $140.00 ₩ M
48 in. Hhds ......80.00 à 90.00
40 " Claret ......70.00 à 75.00

Cooperage Stock for Sugar and Molasses has ruled at uniformly low prices. We do not advise immediate shipment.

LUCIUS W. MILLER & CO.,
Wood Brokers and Measurers.

NOTE—F. O. B. Cars or Steamboat N. O., or at anchorage, Mississippi Sound.
F. O. B. New Orleans.
On landing, New Orleans.
In raft at New Orleans.
Shippers writing for special information, please inclose postage.

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Le tableau de prix qui suit nous est fourni par MM. Alford, Bettis & Co, 131 rue Baronne:

Chevaux communs	$ 50 à $ 90
Beaux chevaux de trait	90 à 120
Chevaux de monture et de voiture	125 à 200
Mulets petits et communs	75 à 105
Mulets pour rizières	105 à 125
Bons mulets pour ville et habitations	150 à 185
Mulets de choix pour ville et charrettes de charbon	160 à 200

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par liv. brute	3 1/2@4
do 1re qualité	—@—
do 2e do	—@3
do 3e do	2 1/2@—
Bœufs du Texas, choix, par tête	$ —@$25
do 1re qualité	$20@$25
do 2e do	$15@$20
do 3e do	$ —@$12
Cochons, 1re qualité, par lb brute	4@4 1/2
do 2e do	3@3 1/2
do 3e do	—@—
Moutons, 1re qual., par tête	$ 3 00@$ 4 00
do 2e do	$ 2 00@$ 2 50
do 3e do	$ 2 00@$ 2 50
Vaches laitières, 1re qualité par tête	$70 00@$80 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$55 00@$65 00
Vaches du Texas avec veaux	$ —@$ —
Veaux, 1re qualité ₩ tête	$ 8 00@$ 9 00
do 2e	$ 7 00@$ —
Jeunes bœufs d'un an, 1re qualité, ₩ tête	$11 00@$12 00
Jeunes bœufs d'un an, 2e qualité, par tête	$ —@$ 9

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 16 JANVIER 1880

Shreveport...BONNIE LEE, à 5 P. M.
Lafourche...HY TETE, à 10 A. P. M.
Bayou Sara...E. J. GAY, à 5 P. M.
Bayou Goula...WHISPER, à 5 P. M.
Baton Rouge...ST JOHN, à 10 A. M.
Haut du fleuve. CITY OF AUGUSTA. 10 A. M.
Haira Plantation...MABEL, à 11 A. M.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI. 15 JANVIER 1880.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Barque (autr) Nina, Scopinich, Venise
Navire (ang) Enoch Train, Morris, Liverpool

ARRIVÉS.

Barque (ital) Guiseppe Lanata, Frassenetti, Gênes
Barque (ital) America, Ferrari, Gênes
Barque (ang) Geo Peabody, Hilton, Delaware Breakwater
Barque (ang) Romaneff, Easley, Lisbonne via Key West
Barque (amér) Golden Sheaf, Thompson, Port Spain

BATEAUX A VAPEUR.

Edw J Gay, Brown, du Bayou Sara
St John, McElroy, de Baton Rouge
Isabel, O'Pry, du bas du fleuve
St Mary, Dalferes, du Bayou Lafourche
Bonnie Lee, Kouns, de Shreveport
J M White, Holmes, de Argyle
Fair Play, [illegible], du haut du fleuve
Henry Tête, Aucoin, du Bayou Lafourche
Emma Irvine, Rais, du bas du fleuve
Alvin, Scovell, du bas du fleuve
John B Baird, Baird, du Bayou Barataria
Yazoo Valley, Rea, de Grand Ecore

MONTANT LE FLEUVE.

Barque (autr) Urano, Zar, [illegible]

EXPORTATIONS.

VENISE—par barque Nina...5412 barils huile graines coton
LIVERPOOL—par navire Enoch Train. 5984 balles coton. 500 barils stock [illegible] 4800 merrains

Arrivages de Produits.

BAYOU SARA—par steamer Edw J Gay...230 balles coton, 383 sacs graines coton. 153 boucauts sucre, 296 barils mélasse
BATON ROUGE—par steamer St-John...9 balles coton, 1 sac coton en graine, 3 barils sucre, 245 boucauts sucre, 530 barils mélasse
BAS DU FLEUVE—par steamer Isabel...113 boucauts sucre, 40 barils mélasse
BAYOU LAFOURCHE—par steamer St Mary...5 balles coton, 191 boucauts sucre, 285 barils mélasse, 134 sacs riz brut, 10 barils sucre
SHREVEPORT—par steamer Bonnie Lee...1231 balles coton
ARGYLE—par steamer J M White—3222 balles coton, 5836 sacs graines coton. 912 [illegible] tourteaux
HAUT DU FLEUVE—par steamer Fair Play...60 boucauts sucre, 30 barils mélasse
BAYOU LAFOURCHE—par steamer Henry Tête, 172 boucauts sucre, 300 barils mélasse, 5 demi barils mélasse
BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine...divers à ordre
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin...124 boucauts sucre, 317 barils mélasse, 54 barils, 49 sacs riz brut
BAYOU BARATARIA—par steamer John B Baird. 34 boucauts sucre. 77 barils mélasse
GRAND ECORE—par steamer Yazoo Valley, 2564 balles coton, 55 sacs graines coton, 3 boucauts sucre, 14 barils mélasse

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY ...160 balles coton, 198 boucauts sucre 1 baril sucre, 367 barils mélasse, 197 sacs riz brut
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD...177 balles coton
—Train No 2—35 balles coton
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R. 1060 balles coton

MEDAILLES

Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

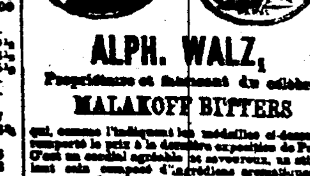

ALPH. WALZ,

Propriétaire et fabricant du célèbre

MALAKOFF BITTERS

qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce Bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] & Co., pour la vente de la délicieuse bière

AURORA LAGER BEER,

en barils et en bouteilles.

No. 26 rue Canal, entre Dauphine et Chartres.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique; il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street," partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.